

24.—Sur proposition de M. l'éch. LARIVIERE, appuyée par M. l'éch. TURCOT, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié d'étudier la possibilité d'élargir la rue Notre-Dame dans les limites de l'ancienne municipalité de Beaurivage.

ORDRE DU JOUR.

25.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de prendre en délibération (a) un rapport du Bureau des Commissaires, soumettant au Conseil la correspondance, re achat d'asphalte; (b) lettre de la Compagnie Elder Ebano, re approvisionnement d'asphalte.

M. l'éch. WARD, appuyé par M. l'éch. L. A. LAPOINTE,

Propose: Que la lettre maintenant devant le Conseil soit renvoyée au Bureau des Commissaires en attirant son attention sur le contrat passé le 30 janvier 1913 entre la Cité et la Compagnie Elder Ebano, lequel contrat contenait la clause suivante:

"Et à la condition en outre que la Cité bénéficie de toute diminution des prix ci-dessus qui pourrait être accordée par ladite Compagnie à toute personne, société ou compagnie, municipalité ou gouvernement, pour la vente de la même qualité d'asphalte durant le cours de la présente année";

Que, en conséquence, la Compagnie Elder Ebano soit priée par le Bureau des Commissaires de lui fournir un état assorti indiquant la quantité, la date et le lieu de livraison, et les prix et noms des compagnies, municipalités et gouvernements, à qui elle a fait un prix et a fourni un semblable asphalte durant l'année 1913.

Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que l'item maintenant en discussion, ainsi que la motion maintenant devant le Conseil, soient renvoyés au Bureau des Commissaires pour plus ample étude et rapport.

Son Honneur le Maire ayant quitté la Salle du Conseil, M. l'Echevin Turcot, Maire-Suppléant, le remplace.

26.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires soumettant au Conseil un rapport du Département en Loi concernant l'expropriation du Boulevard Saint-Joseph.

Sur proposition de M. l'éch. HOULE, appuyée par M. l'éch. EMARD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit annexé au rapport du Bureau des Commissaires concernant le paiement d'honoraires et indemnités, re expropriation du Boulevard Saint-Joseph.

27.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de prendre en délibération les rapports suivants du Bureau des Commissaires (a) soumettant au Conseil un rapport du Département en loi, re paiement d'honoraires et indemnités, re expropriation du Boulevard Saint-Joseph; (b) informant le Conseil que des procédures seront prises pour faire rembourser à la Cité toutes les sommes qui ont pu être payées indûment, re expropriation du Boulevard Saint-Joseph; (c) à l'effet de voter un crédit additionnel de \$61,714.51 pour dépenses en rapport avec le paiement d'indemnités, re expropriation du Boulevard Saint-Joseph.

M. l'éch. HOULE, appuyé par M. l'éch. EMARD,

Propose: Attendu qu'afin de pouvoir payer ce qui reste dû sur les montants des sentences arbitrales, il est nécessaire de voter le montant mentionné dans le rapport du Bureau des Commissaires présentement devant le Conseil;

Attendu que ce Conseil croit que des montants ont été payés par le Bureau des Commissaires à des arbitres et à d'autres personnes qui n'y avaient pas droit;

Attendu que les Avocats de la Cité ont émis l'opinion que la Cité peut se faire rembourser tout ce que les arbitres et autres personnes ont pu recevoir indûment;

Attendu que le Bureau des Commissaires a soumis un rapport, à l'effet de charger les Avocats de la Cité de prendre contre qui de droit les procédures judiciaires que la loi autorise pour obtenir le remboursement des sommes payées indûment par la Cité aux arbitres et autres personnes;

Attendu aussi que dans le même rapport le Bureau des Commissaires déclare qu'aucune des sommes qui ont été votées ou qui seront votées par le Conseil, relativement à l'expropriation du Boulevard Saint-Joseph ne seront payées, excepté après qu'il aura été constaté que ces sommes sont légitimement dues.

24.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURCOT, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to consider whether it would not be possible to widen Notre Dame street, within the limits of the former municipality of Beaurivage.

ORDER OF THE DAY.

25.—The order of the day being read to consider (a) report from the Board of Commissioners submitting to Council correspondence, re purchase of asphalt; (b) letter from the Elder Ebano Asphalt Company, re supply of asphalt, said report and letter having been read,

Ald. WARD moved, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

That the letter now before the Council be referred to the Board of Commissioners and that their attention be called to the contract passed on the 30th January, 1913, between the City and the Elder Ebano Asphalt Company, containing the following clause:

"Et à la condition en outre que la Cité bénéficie de toute diminution des prix ci-dessus qui pourrait être accordée par ladite Compagnie à toute personne, société ou compagnie, municipalité ou gouvernement, pour la vente de la même qualité d'asphalte durant le cours de la présente année";

That accordingly the Elder Ebano Asphalt Company, be requested by the Board of Commissioners to supply a sworn statement showing the quantity, date and place of delivery and prices and names of the companies, municipalities and governments to whom they quoted and supplied similar asphalt during the year 1913.

26.—On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That the item now under consideration, as well as the motion before the Council, be referred to the Board of Commissioners for further consideration and report.

His Worship the Mayor having left the Council Chamber, Alderman Turcot, Acting-Mayor, took the Chair.

27.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, submitting to Council a report of the Law Department, anent the expropriation of St. Joseph Boulevard.

On motion of Ald. HOULE, seconded by Ald. EMARD,

Resolved: That said report be attached to the report of the Board of Commissioners, concerning the payment of fees and indemnities, re St. Joseph Boulevard expropriation.

28.—The order of the day being read to consider the following reports of the Board of Commissioners (a) submitting to Council report of Law Department, re payment of fees and indemnities, re St. Joseph Boulevard expropriation; (b) informing Council that proceedings will be taken to have City refunded of all sums which may have been unduly paid in connection with the St. Joseph Boulevard expropriation; (c) to vote an additional appropriation of \$61,714.51 for expenses in connection with the payment of indemnities, re St. Joseph Boulevard expropriation.

Ald. HOULE moved, seconded by Ald. EMARD,

Whereas in order to be able to pay the balance due on the awards, it is necessary to vote the amount mentioned in the report of the Board of Commissioners now before the Council;

Whereas this Council has reason to believe that amounts have been paid by the Board of Commissioners to arbitrators and other persons, to which they were not entitled thereto;

Whereas the City Attorneys have expressed the opinion that the City has the right to be refunded any sums of money which the arbitrators and other persons may have unduly received;

Whereas the Board have submitted a report and approved, instructing the City Attorneys to take action against the parties concerned such judicial proceedings as are authorized by law in order to obtain the refund of the sums unduly paid by the City to the arbitrators and other persons;

Whereas, furthermore, in the same report the Board of Commissioners state that none of the sums which have been or may be voted by the Council in connection with the expropriation of St. Joseph Boulevard will be paid until it has been ascertained that such sums are legitimately due.